

RECTIFICATIF N°1 – REGLEMENT DE CONSULTATION

- **Référence :**
- **2026-TREM** 
- **Objet de la consultation :**
- Création d'un tiers-lieu 52 bis, rue du parc – Bout d'Amont Ouest 71270 PIERRE DE BRESSE
- **Date et heure limite de remise des plis :**
- 14/09/2026 12:00

Le règlement de consultation indique par erreur une visite obligatoire pour certains lots à l'article 13, alors qu'aucune visite n'est prévue à l'article 27.

Nous confirmons qu'aucune visite du site n'est obligatoire pour ce marché.

Cette modification du RC prend effet à la date du jour, le 17-07-2025.

Ce rectificatif annule et remplace les dispositions contraires du règlement de consultation initial.

Pour TREMLIN,
Jean-Baptiste BOIS
Directeur